

14 mars 2011

N° 09 – 2011

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :***Jean-Charles Simon / Géraldine Fontaine**

Communication et affaires publiques

Antonio Moretti

Directeur Relations Investisseurs

+33 (0) 1 46 98 73 17**+44 (0) 203 207 8562**

Premières estimations de SCOR sur les conséquences des catastrophes naturelles au Japon

SCOR est présent depuis 1975 sur le marché japonais auprès de ses clients, sociétés et coopératives d'assurance. Fort de ses relations professionnelles et personnelles de long terme avec les acteurs du marché japonais, SCOR soutiendra ses partenaires qui sont confrontés aux conséquences des tremblements de terre et du tsunami dévastateurs et sans précédent qui ont frappé le pays la semaine dernière.

SCOR exprime sa profonde sympathie avec le peuple Japonais qui fait face avec dignité et courage à cette tragédie et fera tout pour aider ses clients à surmonter ses conséquences.

Le personnel du Groupe SCOR au Japon – représentant SCOR Global P&C, SCOR Global Life et ReMark – est heureusement sain et sauf après le tremblement de terre et ses nombreuses répliques à Tokyo. Il bénéficie du soutien de tous les collaborateurs de la région Asie-Pacifique et du Groupe tout entier pour assurer la poursuite des opérations. Un plan de continuité d'activité est d'ores et déjà en place à Tokyo au service de nos clients.

A ce stade, SCOR est en mesure de donner les informations suivantes :

- SCOR ne couvre pas les opérateurs de centrales nucléaires en dommages ou en responsabilité civile au Japon ;
- Au Japon, SCOR apporte principalement une couverture des activités industrielles et commerciales en tant que réassureur des compagnies d'assurance ainsi que des risques de particuliers en dommages en tant que réassureur des « Kyosai » ;
- Dans le pire scénario (« worst-case ») relatif aux événements de la semaine dernière, SCOR estime que ses pertes totales en Non-Vie, nettes des protections proportionnelles et non-proportionnelles, ne dépasseront pas EUR 185 millions avant impôts. Sur la base des informations disponibles, encore très préliminaires et susceptibles d'évoluer, SCOR considère aujourd'hui que le montant total des sinistres à sa charge devrait être inférieur à ce montant maximum ;
- Pour ce qui concerne la réassurance Vie, SCOR a une exposition marginale ;
- L'exposition des actifs de SCOR au Japon ne dépasse pas EUR 40 millions (dont EUR 13 millions libellés en yens), principalement en obligations d'Etat. Ces actifs ne sont pas affectés par cette catastrophe ;
- la solvabilité de SCOR n'est pas mise en cause par les conséquences potentielles de ces événements.

SCOR suit l'évolution de la situation au Japon et donnera de nouvelles informations dès qu'elles seront disponibles.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France
Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com
RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société européenne au capital
de 1 478 740 032 euros

Communiqué de presse
14 mars 2011**(p.2/2)**

N° 09 – 2011

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2011 sous le numéro D.11-0103 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France
Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com
RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société européenne au capital
de 1 478 740 032 euros